

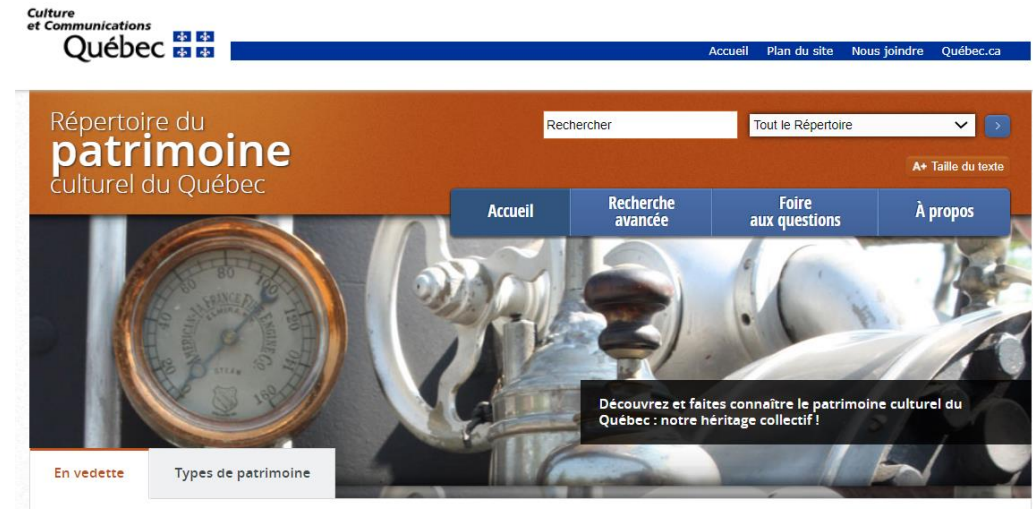
Nouvelles de la Direction du Bas-Saint- Laurent et de la Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine

JUIN 2022

Autorisations de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Nous souhaitons vous rappeler qu'il est obligatoire d'obtenir une autorisation de la ministre avant de procéder à certaines interventions sur un bien patrimonial classé, dans un site patrimonial classé ou déclaré ou encore dans une aire de protection.

Le [site web du MCC](#) détaille l'ensemble des interventions visées par cette obligation. Le [Répertoire du patrimoine culturel du Québec](#), quant à lui, permet de vérifier si un bâtiment est visé par un statut de protection nécessitant une autorisation de travaux.



Autorisations de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Pour demander une autorisation à la ministre, le [formulaire](#) suivant doit être rempli et envoyé à autorisationtravauxdrbslgim@mcc.gouv.qc.ca.

N'oubliez pas qu'un dossier complet et détaillé, accompagné de tous les documents requis (voir page 4 du formulaire) facilite le traitement de la demande et diminue les délais d'attente!

Ouverture des programmes

Voici les programmes ouverts pour lesquels il est possible de soumettre une demande :

Agrément des institutions muséales – jusqu’au 4 juillet 2022

Pour plus d’information, contactez Amélie Blanchette, conseillère en développement culturel, à amelie.blanchette@mcc.gouv.qc.ca

Découvrabilité des contenus culturels francophones – jusqu’au 4 juillet 2022

Aide au fonctionnement pour les médias communautaires – jusqu’au 22 juillet 2022

Adaptation numérique des entreprises de la presse écrite – jusqu’au 29 juillet 2022

Pour plus d’information, contactez Gabrielle Roy, conseillère en développement culturel, à gabrielle.roy@mcc.gouv.qc.ca

Période estivale et vacances

Veillez prendre note que nos bureaux seront ouverts tout au long de la période estivale. Le courriel demeure le moyen de communication privilégié pour nous contacter.

Nous vous rappelons également que nos bureaux de Rimouski et Bonaventure sont ouverts au public les mardis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

L'équipe de la direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine vous souhaite un magnifique été.



La grève de Cacouna, vers 1900. © Musée du Bas-Saint-Laurent, fonds Belle-Lavoie, bl0176

Pour faire partie de notre liste de diffusion

Communiquez avec :

Gabrielle Roy

Conseillère en développement culturel

Direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Courriel : gabrielle.roy@mcc.gouv.qc.ca